



Conseil de Formation du 7 juin 2018

Déclaration liminaire SnudiFO-47

Nous voici réunis pour que nous soit présenté le Plan Départemental de Formation pour l'année scolaire 2018-2019.

On peut toutefois se demander ce qui reste de « départemental » à ce plan...

Les documents mettent en évidence pour le cycle 3 une inscription dans la logique du projet académique – ce qui n'est pas surprenant – qui instaure une perméabilité entre le premier et le second degré. Pour le SnudiFO, cette volonté du ministère n'a pas pour but de mieux former les enseignants mais seulement de réduire les coûts de la formation en mutualisant les ressources.

Cette réduction des coûts se retrouve dans la forme qu'a prise la formation initiale ces dernières années et que le SnudiFO dénonce avec des PES directement envoyés en classe dès le début de leur formation, ce qui ne permet plus de dégager les mêmes moyens pour la formation continue des autres collègues que par le passé.

Nous trouvons aussi dans ce plan l'expression de la fin des formations départementales qui collaient au plus près des demandes, des besoins, de l'adaptation aux particularités du terrain. Est-ce une conséquence de la fusion future des académies ?

Nous notons seulement 10,5 jours de stage à candidature individuelle pour 175 jours de formation à public désigné alors que les collègues demandent des formations directement liées à leurs pratiques quotidiennes. Ainsi, les animations pédagogiques – devenues « Formation » pour améliorer les statistiques – proposées à la maternelle ne proposent en fait pratiquement aucun choix.

Et par ailleurs, dans les formations à candidature individuelle, nous constatons que l'administration semble proposer un saupoudrage très léger – même s'il n'est pas utile – pour prendre en compte des problématiques de santé de notre métier (TMS, gestion de la voix) qui devraient être traitées par des visites médicales régulières et une information dès le début de la formation.

Puisqu'il faut, dans ce Plan de Formation, se conformer aux directives ministérielles, pourquoi ne nous sont pas proposés des stages correspondant aux items d'évaluation de la grille PPCR avec, par exemple : « Contribuer à l'action de la communauté éducative et coopérer avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école/l'établissement », « Coopérer au sein d'une équipe », « S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel » ?

Nous revendiquons une vraie formation professionnelle qui ne mette pas les PES sous pression et qui propose aux titulaires une véritable formation continue basée sur leurs besoins.